

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 04 mars 2021

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26

*L'An deux mille vingt-et-un, le quatre mars à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 24 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement à l'Espace René Roussière pour assurer des conditions de sécurité satisfaisantes en période de crise sanitaire.*

**N°2021/DELIB/009**

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**Objet :**  
*Débat  
d'Orientations  
Budgétaires*

**Rapporteur :**  
*Liliane DIAZ*

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Laurence TURCHINI donnant procuration à Liliane DIAZ, Pascal GILL donnant procuration à Sylvette GILL, Françoise VIRLOUVET donnant procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Chantal BERGEL donnant procuration à Antonio MUGA.

**Absents excusés :** Elvire TEOCCHI.

**Considérant la désignation de Monsieur Jean-Baptiste SAVIN, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément à l'article L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article 107 de la loi NOTRe, Monsieur le Maire a présenté un rapport sur les orientations budgétaires proposées pour l'année 2021, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin en financement, après avoir procédé à une analyse financière rétrospective.

Une discussion entre élus a suivi la présentation de ces orientations.

**DECIDE à l'unanimité :**

- ✓ De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- ✓ De prendre acte du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Publié le : **10 MARS 2021**

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - **8 MARS 2021**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

